

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Le vingt-sept juin deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claire THIRION-EMBERSON, Maire.

**Présents** : THIRION-EMBERSON Claire, DURETZ Jean-Christian, DELAGE Danielle, HESRY Bernard, CHAUVEAU Brigitte, BERTEAUX Grégory, DE BRYE Olivier, MAILLARD Lucien, CALMAY Jean-Claude, ROUX Jacques.

**Absents représentés** : GOUPY Roselyne ayant donné pouvoir à CHAUVEAU Brigitte, JEGO Emmanuel ayant donné pouvoir à BERTEAUX Grégory.

**Absents non représentés** : RENOUARD Clarisse, excusée.

**Secrétaire désigné par le Conseil Municipal** : CHAUVEAU Brigitte.



Convocation du 21 juin 2019

**Ordre du jour** :

- 1) Programme de voirie 2019 : choix de l'entreprise
- 2) Construction d'un bâtiment d'accueil de la plage du Rougeret : lancement de la procédure de consultation des entreprises
- 3) Convention de reversement avec Dinan Agglomération de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques
- 4) Impayés : admission en non valeur

### Questions et informations diverses :

- Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Madame le Maire
- Dinan Agglomération
- Pose de 2 macarons « la mer commence ici »

*Madame le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 23 mai 2019 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.*

*Elle invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.*

*Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.*

### **36-2019 PROGRAMME DE VOIRIE 2019 : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur DURETZ rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un programme de voirie 2019 a été lancé depuis la fin d'année 2018. Ce programme prévoit une réfection complète avec mise en œuvre d'un enrobé dans les rues suivantes : rue de la Poste (130 ml), la rue des Haas (280 ml) et la rue du Chanoine Gourio (195 ml).

Dans ce cadre, l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) a été sollicitée pour réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ainsi, la procédure de consultation des entreprises a été

lancée par voie dématérialisée sur Mégalis le 24 avril 2019 avec une date limite de dépôt des offres fixée au 7 juin 2019 à 12h.

L'analyse des offres a été effectuée par l'ADAC dans le cadre sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et selon les critères définis et précisés dans le règlement de la consultation (prix 70 % - valeur technique 30 %)

Les 4 entreprises (SAS Even, Colas Côte d'Émeraude, Eurovia Bretagne et Eiffage Route) ayant répondu à la consultation ont ainsi été classées par l'ADAC 22 dans son rapport de présentation de l'analyse des offres du 13 juin 2019. L'offre économiquement la plus avantageuse et classée en 1<sup>ère</sup> position est celle de l'entreprise EUROVIA BRETAGNE pour un montant de 62 783,10 € HT soit 75 339,72 € TTC.

La commission des achats de la Commune qui s'est réunie le 20 juin 2019 propose de confirmer l'analyse des offres effectuées par l'ADAC 22 et de retenir l'entreprise EUROVIA BRETAGNE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA BRETAGNE** pour la réalisation du programme de voirie 2019 pour un montant de 62 783,10 € soit 75 339, 72 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **37-2019 CONSTRUCTION DU BATIMENT D'ACCUEIL DE LA PLAGE DU ROUGERET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Monsieur DURETZ rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 31 janvier 2019, la Commune a retenu le cabinet ARCHITRIO comme maître d'œuvre pour la construction du bâtiment d'accueil de la plage du Rougeret.

Dans ce cadre, le cabinet ARCHITRIO prépare le dossier de consultation des entreprises, il comprendra 9 lots pour un coût d'objectif global de 170 000,00 € HT. Il est prévu de lancer l'appel public à la concurrence dans le courant de la semaine 29 (mi-juillet) pour une remise des offres fixée au 12 septembre 2019. La période septembre-octobre sera nécessaire pour l'analyse des offres et monter les dossiers administratifs avec les entreprises retenues. Si tout se déroule bien, le démarrage des travaux est prévu mi-octobre/fin octobre 2019.

Monsieur DURETZ rajoute que le permis de construire est en cours d'instruction et que l'enquête publique en découlant a débuté depuis le 21 juin et se déroule jusqu'au 26 juillet 2019 inclus.

La délibération soumise ce jour au vote du Conseil Municipal concerne le lancement de la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la construction du bâtiment d'accueil de la plage du Rougeret,

### **38-2019 CONVENTION DE REVERSEMENT AVEC DINAN AGGLOMERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES PERÇUES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la compétence « développement économique » dévolue aux EPCI (loi NOTRe du 7 août 2015), les zones d'activités économiques communales ont été transférées à Dinan Agglomération, ainsi la Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer a transféré la zone artisanale des Basses Terres à Dinan Agglomération.

Elle précise ensuite que les modalités financières liées à ce transfert ont été définies dans le pacte fiscal et financier de Dinan agglomération et ses communes qui prévoit ainsi un reversement d'une partie du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dinan Agglomération présente ainsi pour signature une convention établie en vertu des dispositions de l'article 29 de la Loi du 10 janvier 1980 qui prévoit et autorise le reversement au profit de Dinan Agglomération d'un certain pourcentage de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçues par la Commune de Saint-Jacut-de-la-Mer en provenance des entreprises localisées sur la zone d'activité économique communale des Basses Terres, à savoir :

- 15% de la TFPB concernant les bases existantes avant le 31/12/2016.
- 50% de la TFPB concernant la dynamique de bases entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018.
- 85% de la TFPB concernant la dynamique de bases à partir du 01/01/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire signer avec Dinan Agglomération la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques.

### **39-2019 IMPAYÉS : ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie de Plancoët demande au Conseil Municipal d'admettre en non valeur certains impayés.

Ces présentations en non valeur concernent le budget « commune » sur l'exercice 2016 pour une facture impayée de 193,75 € concernant une entreprise, avec pour motif que l'entreprise en redressement puis liquidation judiciaire n'a pas suffisant d'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur à l'article 6542 sur le budget « commune » de la liste n°3634640515 présentée par la trésorerie de Plancoët pour un montant de 193,75 €.

### **Questions et informations diverses**

#### **Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Madame le Maire :**

- Achat d'un microtracteur Iseki et d'une benne pour le port, entreprise MATIGNON PIECES SERVICE : 6758, 49 € HT.
- Achat de stores pour le Centre Culturel, société GOUMOT CHRISTINE : 1 085, 04 € HT.
- Réparation de la toiture de la maison du pêcheur, entreprise ARTS DU TOIT : 4 846,00 € HT.
- Fourniture d'une chape liquide ciment à la maison du pêcheur, entreprise TARDIF LAURENT : 1 256,50 € HT.
- Abattage de l'eucalyptus situé devant le restaurant scolaire et la maison de retraite (suite au coup de vent du 07 juin), entreprise ECUREUIL : 830, 00 € HT.
- Remplacement du poste informatique de l'accueil, installation et fourniture du pack Microsoft, entreprise MICRO CONTACT : 1 312,11 € HT.
- Réalisation, tournage et montage de 5 courts-métrages dans le cadre de PATMAR, entreprise LES FILMS DU MACADAM : 2 188, 00 € HT.

- Achat d'un taille haie et de deux débroussailleuses pour le service technique, entreprise MOTOCULTURE PIECES SERVICE : 2 227,50 € HT.
- Fournitures de voirie GNT B 0/20 pour les parkings du Rougeret, du Chef de l'Isle et de la Ville ès Maçon, société CARRIERES BRANDEFERT : 1 416,04 € HT.
- Réfection/empierrement et nivelage des parkings du Rougeret, du Chef de l'Isle et de la Ville ès Maçon, entreprise CHAUVEAU MICHEL : 1 260,00 € HT.

### **Dinan Agglomération :**

#### **Plan climat air énergie territorial**

Madame le Maire fait le point sur ce dossier et explique :

« Comme toute agglomération de plus de 50 000 habitants Dinan Agglomération doit élaborer un plan climat air énergie territorial. La notion de territoire est ici importante car il ne s'agit pas seulement des activités de Dinan Agglomération, mais aussi des communes et des citoyens.

Dans ce cadre, un nombre d'ateliers ont déjà eu lieu avec des membres du public et des associations pour envisager des actions concrètes. Les ateliers ont réuni plus de 80 personnes.

La prochaine étape concerne des rencontres avec les élus lors de 4 réunions réparties sur tout le territoire. Ces réunions auront lieu début juillet, les lieux, dates et heures seront confirmés ultérieurement. Tous les élus seront invités. Je vous encourage vivement à participer car après plus de 5 ans en tant qu' élu, vous pourriez avoir des idées ou suggestions au niveau communal ou intercommunal, pour faire face au changement climatique. Il serait aussi intéressant pour nous de voir avec nos services administratifs et techniques comment nous pourrions être encore plus économes. Je sais que depuis de nombreuses années nous essayons d'avoir des attitudes économes, mais je suis sûre que nous pourrions aller encore plus loin.

En parallèle a lieu un bilan des gaz à effet de serre des activités de l'agglomération, de son patrimoine, de ses 500 employés, de ses véhicules, etc.... Un plan d'actions est actuellement mis en place avec le concours de tous les services de l'agglomération. »

### **Pose de 2 macarons « la mer commence ici » :**

Dans le cadre des journées de l'océan, Cœur Emeraude a proposé aux communes de fournir des macarons « la mer commence ici » pour sensibiliser la population aux impacts des déchets dans la rue : mégots, taches d'huile, etc... En effet, tout arrive à la mer.

Un certain nombre ont été déjà posés dans la ville de Dinan ou à Quévert. Pour Saint-Jacut, deux ont été commandés et après discussion avec les services techniques de la commune, il est suggéré d'en mettre un Place Landouar, et l'autre près de l'école, cela pourra être fait cet été. Il s'agit de macarons d'environ 15 cm de diamètre qui sont encastrables et se fixent dans la voirie.

### **Divers :**

#### **Achat d'un nouveau microtracteur**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le microtracteur Same Solaris ne fonctionne plus. Pour l'instant le service technique emprunte le tracteur tondeuse du camping. Par ailleurs, vu l'importance de la panne, le devis de réparation s'élève à plus de 8000 €. De ce fait, Madame le Maire précise que c'est vers l'achat d'un nouveau micro tracteur que la Commune s'oriente et que dans ce cadre elle sera amenée à commander cette hiver un nouveau micro tracteur.

**Séance levée à 21h20**